

FONCIERE TM

**Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
Au capital de 95500 €**

44 Avenue Foch 75016 PARIS

RCS PARIS 922 169 180

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE DU 13 MAI 2025**

L'an Deux mille Vingt Cinq

Le treize mai

A 18h

Monsieur MARCIANO Tal en sa qualité d'associé Unique de la Société au capital de 95500 €
a décidé d'adopter les résolutions suivantes ;

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent en entrant en séance.

ORDRE DU JOUR

- démission de co gérant
- modifications corrélatives des statuts
- pouvoirs pour les formalités

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide de supprimer la qualité de co gérant à compter de ce jour de madame AMSELLEM Annaëlle ,Alice ,Zaiza demeurant 27 Rue Trousseau 75011 PARIS nommée à tort. cette décision prend effet à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique .

DEUXIEME RESOLUTION

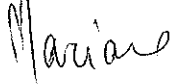
Tous pouvoirs sont donnés au président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Gérant déclare la séance levée

Lu et approuvé

Certifié conforme à l'original

Monsieur MARCIANO Tal



Bon pour démission de co gerant

Madame AMSELLEM Annaëlle

2

